

YUZZU

L'ASSURANCE, SI SIMPLE, ÇA SURPREND





PROFITEZ DE LA VIE

Votre habitation, c'est votre cocon. L'endroit où vous vivez, où se trouvent vos effets personnels, celui où vous voyez vos enfants grandir et où naissent vos plus beaux souvenirs. Yuzzu ne se charge pas seulement de protéger totalement votre bâtiment, mais aussi son contenu et les gens qui y vivent.

CHEZ NOUS, VOUS ÊTES ASSURÉ SI FACILEMENT QUE ÇA SURPREND



Assuré simplement

Nous rendons l'assurance simple et transparente par une explication claire, des démarches faciles, en toute tranquillité.



Offre personnalisée

Votre profil et votre mode de vie déterminent votre prime. Chez nous, vous payez toujours le prix juste.



Nous sommes là pour vous

Un déménagement, un changement de situation ou un sinistre ? Nous vous accompagnons vite et efficacement dans chaque situation.

VOS AVANTAGES



Aussi pour un séjour temporaire

Vous partez quelques semaines en vacances et/ou vos enfants s'installent en kot ? Nous intervenons aussi pour les dommages à ces locations temporaires pour que vous n'ayez plus aucun souci à vous faire.



24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Vous cherchez un réparateur, vous avez égaré vos clés ou vous êtes victime d'un sinistre ? Nous sommes toujours là pour vous épauler !

105%



5% de remboursement en plus

Un sinistre engendre systématiquement des frais imprévus. Pensez aux frais de téléphone ou de déplacement qui s'accumulent lorsque vous voulez réparer un dommage. C'est pourquoi, chez Yuzzu, nous vous remboursons non pas 100%, mais 105% des dégâts.

Logique, non ?

Par exemple : Vous êtes propriétaire d'une habitation et un dégât des eaux occasionne 10.000 euros de frais. Chez Yuzzu, votre remboursement s'élèvera à 10.500 euros : 10.000 euros pour la réparation et 500 euros pour les frais annexes.



QUE COUVRE VOTRE ASSURANCE ?

	PROPRIÉTAIRE		LOCATAIRE	
	BÂTIMENT	CONTENU	RESPONSABILITÉ LOCATIVE	CONTENU
Incendie Dégâts par incendie, explosion, implosion ou foudre directe.	✓	✓	✓	✓
Dégâts dus à un incident électrique Dégâts dus aux installations, appareils ménagers. Perte de denrées surgelées. Electrocutation d'animaux de compagnie.	✓	✓	✓	✓
Dégâts dus à une collision avec votre habitation Exemple : un véhicule s'encastre contre votre façade Exemple : un arbre tombe sur votre toit	✓	✓		✓
Vol ou tentative de vol, vandalisme et malveillance Dégâts par effraction, vandalisme et malveillance.	✓	✓		✓
Dégâts liés à un phénomène naturel Dégâts dus à une tempête, la grêle, la neige, le gel ou une catastrophe naturelle.	✓	✓		✓
Dégâts des eaux Dommages inattendus par l'eau Exemple : provenant de votre machine à laver, baignoire, aquarium...	✓	✓	✓	✓
Bris de glace Dégâts aux fenêtres, panneaux solaires, plaque vitrocéramique, aquariums et sanitaires.	✓	✓	✓	✓
Responsabilité civile Dommages causés à autrui par un incident survenant de votre habitation Exemple : une tuile se détache de votre toit et tombe sur le pied d'un passant	✓		✓	



AU QUOTIDIEN

Que signifient ces couvertures dans votre vie de tous les jours ? Ces exemples concrets vous donneront un aperçu des multiples choses que Yuzzu prend en charge.

- ▶ Votre enfant brise la vitre de votre véranda en jouant
- ▶ Vous laissez tomber une poêle sur votre plaque vitrocéramique
- ▶ Le contenu de votre surgélateur est gâché suite à une panne de courant
- ▶ Votre chien a reçu une décharge électrique chez vous et vous devez vous rendre chez le vétérinaire

Retrouvez plus d'informations sur www.yuzzu.be ou parlez-en directement avec l'un de nos conseillers ou dans un de nos shops.

ELARGISSEZ VOTRE **PROTECTION** AVEC NOS OPTIONS

Les formules habitation de Yuzzu sont complètes, mais vous pouvez aussi y ajouter les options suivantes. Elles peuvent encore étendre votre couverture pour vous prémunir des mauvaises surprises.

ASSURANCE CONTRE LE VOL ET LA TENTATIVE DE VOL DE VOS BIENS

Remboursement en cas de vol de vos biens dans votre habitation, un séjour temporaire (kot) ou dans un espace ouvert (comme les meubles de jardin). Vous choisissez vous-même si vous souhaitez y ajouter vos bijoux et biens de valeur. Cette option n'est possible que si votre contenu est assuré.

ABANDON DE RECOURS POUR PROPRIETAIRE NON-OCCUPANT (BAILLEUR)

Si vous louez votre habitation et que vous sélectionnez cette option, nous intervenons dans les dégâts occasionnés par votre locataire à votre bâtiment.



ASSURANCE FAMILIALE

Vous bénéficiez déjà d'une assurance habitation chez Yuzzu ? Bonne nouvelle : vous pouvez alors souscrire à notre assurance familiale.

QUE COUVRE-T-ON ?

Nous remboursons les dégâts occasionnés à autrui par les personnes vivant sous le même toit ou vos enfants même si ceux-ci ne sont plus domiciliés chez vous.

QUAND ?

Notre assurance Responsabilité Civile vie privée, mieux connue sous le nom d'Assurance Familiale intervient dans les cas suivants :

Votre assurance Responsabilité Civile (RC) non contractuelle

Si vous causez un dommage corporel ou matériel à des tiers dans votre vie privée, notre assurance familiale intervient pour indemniser les coûts engendrés.

Nuisance au voisinage

Cette situation se présente lorsqu'une personne, en différend avec vous, estime que vous perturbez sa tranquillité et que vous devez l'indemniser. Nous parlons ici aussi d'une responsabilité sans avoir commis de faute.

Par exemple : Il peut s'agir d'un système d'alarme qui se déclenche de façon inappropriée.

Aide volontaire fournie par des tiers

Vous aidez quelqu'un sur le lieu d'un sinistre et vous lui occasionnez des dommages corporels ou matériels ? Nous intervenons aussi.

AUTRES ASSURANCES DE YUZZU

Profitez aussi de notre expérience pour protéger votre voiture, votre véhicule utilitaire, votre moto et votre vélo. Nous sommes là à chaque étape de votre vie !



L'ASSURANCE AUTO

Notre assurance auto vous permet de prendre la route sans tracas. Nous offrons différentes formules pour que votre voiture, vous-même et vos passagers soyez protégés. Vous roulez dans un certain type de véhicule, vous roulez peu ou vous êtes équipé d'un système d'aide à la conduite ? Vous payez moins cher.



L'ASSURANCE VEHICULE UTILITAIRE

Les conducteurs de véhicules utilitaires sont aussi les bienvenus chez nous. La RC peut être complétée par une Mini Omnium ou une Omnium Complète. Vous pouvez aussi choisir entre nos différentes options.



L'ASSURANCE MOTO

Nous savons que les conducteurs d'une moto sont la plupart du temps des conducteurs prudents. C'est pourquoi nous leur offrons aussi un tarif adapté : si votre voiture est déjà assurée chez nous et que vous êtes âgé d'au moins 30 ans, vous payez votre assurance RC jusqu'à 60 % moins cher.



L'ASSURANCE VÉLO

Aller chez le boulanger à vélo ou franchir cette chaussée pavée ? Puisque chaque situation est différente, vous pouvez composer vous-même votre assurance. Vous pouvez choisir entre les couvertures suivantes: vol, dégâts matériels, protection du cycliste et assistance.

CUMULEZ LES AVANTAGES CHEZ YUZZU

Pour chaque contrat supplémentaire que vous signez, vous bénéficiez de 2 mois d'assurance gratuite pendant la première année du contrat.

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS D'ASSURANCE AUTO, MOTO, VEHICULE UTILITAIRE, VÉLO DE YUZZU S.A.

Appellation du produit : l'Assurance Auto, Moto, Véhicule utilitaire et Vélo sont des produits de Yuzzu s.a.

Durée du produit : les polices d'Assurance Auto, Moto, Véhicule utilitaire et Vélo sont conclues pour une période d'un an, renouvelable.

Aspects financiers du produit : l'Assurance Auto, Moto et Véhicule utilitaire sont des produits de branche 10.

Couverture : voir les conditions générales sur www.yuzzu.be.

Principaux risques non garantis : nous vous invitons à parcourir nos conditions générales sur www.yuzzu.be, qui reprennent nos couvertures garanties, mais aussi nos exceptions et exclusions.

Conditions contractuelles : voir les conditions générales sur www.yuzzu.be.

Offre de contrat: 02 505 66 00

Application du droit : les produits d'Assurance Auto, Moto, Véhicule utilitaire et Vélo de Yuzzu s.a. (compagnie d'assurance belge) sont soumis à la législation belge.

Plaintes : vous pouvez adresser toute réclamation à Yuzzu s.a., avenue du Port 86C boîte 117, 1000 Bruxelles. Si vous estimez ne pas avoir reçu de solution appropriée de cette manière, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles. Vous avez toujours la possibilité de demander l'intervention d'un juge.

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS D'ASSURANCE HABITATION ET D'ASSURANCE FAMILIALE DE YUZZU S.A.

Appellation du produit : l'Assurance Habitation et Familiale sont des produits de Yuzzu s.a.

Durée du produit : les polices d'Assurance Habitation et Familiale sont conclues pour une période d'un an, renouvelable.

Aspects financiers du produit : l'Assurance Habitation et Familiale sont des produits des branches 8 et 13.

Couverture : voir les conditions générales sur www.yuzzu.be.

Principaux risques non garantis : nous vous invitons à parcourir nos conditions générales sur www.yuzzu.be, qui reprennent nos couvertures garanties, mais aussi nos exceptions et exclusions.

Conditions contractuelles : voir les conditions générales sur www.yuzzu.be.

Offre de contrat: 02 505 66 00

Application du droit : les produits d'Assurance Habitation et Familiale de Yuzzu s.a. (compagnie d'assurance belge) sont soumis à la législation belge.

Plaintes : vous pouvez adresser toute réclamation à Yuzzu s.a., avenue du Port 86C boîte 117, 1000 Bruxelles. Si vous estimez ne pas avoir reçu de solution appropriée de cette manière, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles. Vous avez toujours la possibilité de demander l'intervention d'un juge.



VOUS AVEZ UNE QUESTION,
BESOIN D'UN CONSEIL ?
NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION.

- ▶ www.yuzzu.be/fr/contact
- ▶ Contactez-nous au **02 505 66 00** du lundi au vendredi de 08h30 à 19h30
- ▶ Rendez-vous dans un de nos shops www.yuzzu.be/fr/contact

Le détail des couvertures, limites et conditions de l'assurance Habitation et Familiale sont décrites dans les conditions générales et la fiche produit disponibles sur yuzzu.be ou sur simple demande. Les assurances Auto, Moto, Véhicule utilitaire, Vélo, Habitation et Familiale sont des produits de Yuzzu SA. Limites et conditions sur www.yuzzu.be. Yuzzu SA - Siège social : avenue du Port 86C bte 117, 1000 Bruxelles - Belgique - N° BCE. : TVA BE 0456.511.494 - RPM Bruxelles - Banque IBAN BE66 7512 0271 0943 - BIC : AXABBE22 - Ligne info : 02 505 66 00 - Fax : 02 505 67 99 - www.yuzzu.be - Société d'assurances agréée par A.R. du 30/06/1996 pour pratiquer les branches 1.a, 3, 10.a, 10.b, 16, 17, 18 (M.B. 31/07/1996) et par A.R. du 22/05/2000 pour pratiquer les branches 8, 9, 13 (M.B. 16/06/2000) sous le code 1455 auprès de la Banque Nationale de Belgique, sise à B-1000 Bruxelles, Boulevard de Berlaimont 14. Cette brochure promotionnelle ne constitue pas une obligation contractuelle et ne reflète pas toutes les conditions générales relatives aux produits d'assurance Auto, Moto, Véhicule utilitaire, Vélo, Habitation et Familiale, qui sont disponibles sur notre site.